



CABINET PERES SARL
Société d'expertise comptable
et de commissariat aux comptes

ASSOCIATION CIEL

**Centre Yves Dréau - Av. de Monein
64150 MOURENX**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2025



CABINET PERES SARL
Société d'expertise comptable
et de commissariat aux comptes

ASSOCIATION CIEL

**Centre Yves Dréau - Av. de Monein
64150 MOURENX**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31/12/2025

Aux membres de l'association CIEL,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association CIEL relatifs à l'exercice clos le **31/12/2025**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du **01/01/2025** à la date d'émission de notre rapport ; notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3. Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences liées à la première application du règlement ANC n° 2022-06, exposées dans l'annexe des comptes annuels, à la note « Introduction ».

4. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives

retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne :

- Les subventions, notamment pour leur partie constatée d'avance, ne présentent pas d'anomalie.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

5. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale.

6. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau.

7. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la

capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Lons, le 22 juin 2026

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.

CABINET PERES SARL
Commissaire aux comptes
Représenté par Monsieur Eric Lagrille

BILAN ACTIF

CIEL - ASSOCIATION CIEL

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025			% de l'actif	Valeur au 31/12/2024	% de l'actif
	brute	amort. & dépréc.	nette			
Frais d'établissement						
Immobilisations incorporelles						
Frais de développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Concessions, brevets, licences, Cabinet PERES SARL Société de Commissariat aux Comptes 167 Bis Avenue Jean Mermoz CS 30405 64146 LONS Cedex	3 179.79	3 179.79				
Autres immobilisations incorporelles						
Immob. incorp. en cours, av. acptes						
Immobilisations corporelles				15.90		17.42
Terrains	39 179.97		39 179.97		39 179.97	
Constructions	52 012.17	23 377.05	28 635.12		31 992.71	
Inst. techniques, matériel et outillages ...	98 947.64	80 293.53	18 654.11		22 793.87	
Autres immobilisations corporelles	302 546.40	287 674.08	14 872.32		30 991.87	
Immob. corp. en cours, av. acptes						
Biens reçus legs /donat. dest. être cédés						
Immobilisations financières				5.27		0.50
Participations	30 020.00		30 020.00		20.00	
Créances rattachées à des particip.						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	3 548.00		3 548.00		3 548.00	
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (I)	529 433.97	394 524.45	134 909.52	21.17	128 526.42	17.92
Stocks et en-cours	2 845.00		2 845.00	0.45	2 281.00	0.32
Créances				25.95		16.26
Créances Clients, usagers et cptes ratt.	56 368.46	1 173.60	55 194.86		25 955.38	
Créances reçues par legs ou donations						
Autres créances	109 195.60		109 195.60		89 176.07	
Charges constatées d'avance	957.91		957.91		1 508.17	
Valeurs mobilières de placement						
Instr. financiers à terme, jetons détenus						
Disponibilités	334 140.41		334 140.41	52.44	469 786.87	65.50
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (II)	503 507.38	1 173.60	502 333.78	78.83	588 707.49	82.08
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement emprunts (IV)						
Écarts de conversion diff. éval. - Actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V)	1 032 941.35	395 698.05	637 243.30	100	717 233.91	100

BILAN PASSIF

CIEL - ASSOCIATION CIEL

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	% du passif	Valeur au 31/12/2024	% du passif
Fonds propres sans droit de reprise		2.35		2.09
Fonds propres statutaires	15 000.00		15 000.00	
Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Ecarts de réévaluation				
Réserves				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves pour projet de l'entité				
Autres réserves				
Report à nouveau	417 748.55	65.56	399 996.23	55.77
Excédent ou déficit de l'exercice	-10 893.23	-1.71	17 752.32	2.48
Situation nette (sous-total)	421 855.32	66.20	432 748.55	60.34
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement	40 096.43	6.29	64 738.11	9.03
Provisions réglementées				
TOTAL DES FONDS PROPRES (I)	461 951.75	72.49	497 486.66	69.36
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés	11 600.00	1.82	11 600.00	1.62
TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (II)	11 600.00	1.82	11 600.00	1.62
Provisions pour risques	23 873.78	3.75	11 671.17	1.63
Provisions pour charges	10 912.00	1.71	9 998.00	1.39
TOTAL DES PROVISIONS (III)	34 785.78	5.46	21 669.17	3.02
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses				
Instruments financiers à terme				
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	32 014.66	5.02	26 293.85	3.67
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	69 918.85	10.97	74 162.50	10.34
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	23 506.14	3.69	13 916.24	1.94
Produits constatés d'avance	3 466.12	0.54	72 105.49	10.05
TOTAL DES DETTES (IV)	128 905.77	20.23	186 478.08	26.00
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I + II + III + IV + V)	637 243.30	100	717 233.91	100

CAROT PERES SARL
Société de Commissariat aux Comptes
167 Bis Avenue Jean Mermoz
CS 30405
64146 LONS Cedex

COMPTE DE RÉSULTAT

CIEL - ASSOCIATION CIEL

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Produits d'exploitation				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
<i>dont ventes de dons en nature</i>				
Ventes de prestations de services	424 842.03	369 754.04	55 087.99	14.90
<i>dont parrainages</i>	122 219.56	110 969.44	11 250.12	10.14
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	582 974.43	596 033.93	-13 059.50	-2.19
Versements des fondateurs ou cons. dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats	38 435.45	9 591.32	28 844.13	300.73
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières	26 679.00	34 295.19	-7 616.19	-22.21
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	3 175.00	9 789.06	-6 614.06	-67.57
Produits des cessions d'immobilisations incorp. et corp.	725.64		725.64	
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	212.26	441.03	-228.77	-51.87
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	1 077 043.81	1 019 904.57	57 139.24	5.60
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes	238 506.59	219 226.34	19 280.25	8.79
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	13 940.09	16 914.90	-2 974.81	-17.59
Salaires	649 398.80	636 338.83	13 059.97	2.05
Cotisations sociales	114 150.49	106 148.14	8 002.35	7.54
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	61 535.80	51 541.52	9 994.28	19.39
Dotations aux provisions	16 291.61	4 736.00	11 555.61	244.00
Valeur comptable des immobs. incorp. et corp. cédées				
Report des fonds dédiés				
Autres charges	827.58	9 167.91	-8 340.33	-90.97
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	1 094 650.96	1 044 073.64	50 577.32	4.84
1-RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-17 607.15	-24 169.07	6 561.92	27.15

Cabinet PERES SARL
Société de Commissariat aux Comptes
167 Bis Avenue Jean Mermoz
CS 30405
64146 LONS Cedex

COMPTE DE RÉSULTAT

CIEL - ASSOCIATION CIEL

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilière et créances gérées				
Autres intérêts et produits assimilés	6 932.92	2 364.82	4 568.10	193.17
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits de cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	6 932.92	2 364.82	4 568.10	193.17
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Valeur comptable des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)				
2-RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	6 932.92	2 364.82	4 568.10	193.17
3-RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	-10 674.23	-21 804.25	11 130.02	51.05
Produits exceptionnels (V)		40 336.40	-40 336.40	-100.00
Charges exceptionnelles (VI)		779.83	-779.83	-100.00
4-RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		39 556.57	-39 556.57	-100.00
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)	219.00		219.00	
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	1 083 976.73	1 062 605.79	21 370.94	2.01
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	1 094 869.96	1 044 853.47	50 016.49	4.79
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-10 893.23	17 752.32	-28 645.55	-161.36
Contributions volontaires en nature				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat	1 069.20	1 069.00	0.20	0.02
TOTAL DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NATURE	1 069.20	1 069.00	0.20	0.02
Charges des contributions volontaires en nature				
Secours en nature				
Mises à disposition gratuite de biens				
Prestations en nature				
Personnel bénévole	1 069.20	1 069.00	0.20	0.02
TOTAL CHARGES DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NAT.	1 069.20	1 069.00	0.20	0.02
TOTAL	-10 893.23	17 752.32	-28 645.55	-161.36

Cabinet PÉREZ SARL
Commissaire aux Comptes
10 rue de la République
CS 30405
64146 LONS Cedex

PRÉSENTATION DE L'ENTITÉ

CIEL - ASSOCIATION CIEL

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

L'objet social de l'entité est :

L'association CIEL (Chantier Insertion Environnement Lacq) a pour objet de gérer des activités visant à contribuer à l'insertion sociale et professionnelle de personnes en difficulté. L'activité principale de l'association concerne l'insertion sociale et professionnelle. Celle-ci s'exerce à travers des conventionnements IAE (Insertion par l'Activité Economique) : en particulier ACI (Atelier et Chantier d'Insertion) et EI (Entreprise d'Insertion). Elle s'appuie sur des supports d'activité variés (travaux d'environnement, nettoyage, entretien du patrimoine)

La nature et le périmètre des activités ou missions sociales réalisées sont :

L'Atelier Chantier d'Insertion CIEL est une association loi 1901 à but non lucratif, reconnue d'intérêt général basée sur la commune de Mourenx.

Le territoire d'intervention principal de l'association CIEL est celui du bassin de Lacq.

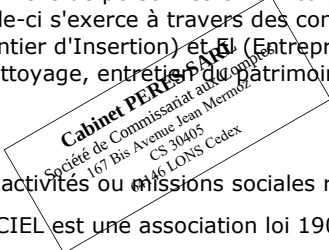
CIEL mène une action d'insertion depuis plus de 10 ans principalement sur le territoire du centre Béarn, en gérant des activités visant à contribuer à l'insertion sociale et professionnelle de personnes en difficulté.

L'association met en situation de travail des personnes éloignées de l'emploi, sur des supports d'activité tels que travaux d'environnement, nettoyage, entretien du patrimoine et mécanique automobile.

Ces personnes bénéficient d'un accompagnement socioprofessionnel et sont formées et encadrées par des techniciens qualifiés dans leur domaine d'intervention.

Les moyens mis en oeuvre sont :

Pour exercer ses activités, l'association dispose de locaux à Mourenx, de matériel, de personnel salarié propre.



FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat clos le 31/12/2025 est de 637 243.30 Euros. Le compte de résultat de l'exercice dégage une perte de -10 893.23 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Ces comptes annuels ont été établis le 04/06/2026.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : image fidèle, comparabilité et continuité de l'exploitation, régularité et sincérité, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

INTRODUCTION

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, amendé par les règlements n° 2018-06, n° 2023-03.

Permanence des méthodes en dehors de la mise à jour du plan comptable précisée ci-dessous :

Les modifications réalisées en application du nouveau règlement ANC 2022-06 n'impactent pas de façon significative la présentation des comptes.

Reclassement du compte 1531 en 1521,
Reclassement du compte 4486# en 4481#,
Reclassement du compte 4687 en 46711,
Reclassement du compte 6712 en 6582,
Reclassement du compte 7420 en 7412,
Reclassement du compte 7441 en 74141,
Reclassement du compte 74411 en 741411,
Reclassement du compte 74412 en 741412,
Reclassement du compte 746 en 7417,
Reclassement du compte 775 en 757,
Reclassement du compte 7770 en 7470,
Reclassement du compte 7912 en 6492.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Évaluation des immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de : leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement) et des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Évaluation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement).

Traitement des amortissements des biens non décomposables

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Traitement des amortissements pour dépréciation

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire.

Durée d'utilisation ou d'usage en fonction de la nature des immobilisations

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

CIEL - ASSOCIATION CIEL

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Constructions
Installations techniques
Matériels outillages et industriels
Matériels outillages
Matériel de transport
Véhicules de tourisme

Cabinet PERES SARL
Société de Commissariat aux Comptes
167 Bis Avenue Jean Mermoz
64146 LONS Cedex

Durée d'utilisation (en années)	Fourchette des durées
	10 À 20
	5 À 10
	NA
	2 À 5
	2 À 5
	1 À 5

STOCKS

Détermination des stocks

Les stocks sont déterminés selon la méthode premier entré, premier sorti (FIFO).

Évaluation des stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Traitement de l'exclusion du coût de la sous-activité et des intérêts dans la valorisation des stocks

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

CRÉANCES - DETTES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

COTISATIONS

Informations concernant la comptabilisation des cotisations

Les cotisations sont comptabilisées en produit lors de l'émission de l'appel. En effet, l'association pouvant justifier d'un droit d'agir en recouvrement, généré par un appel de cotisation, cet appel constitue le fait générateur de la comptabilisation du produit.

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

Informations concernant la comptabilisation des contributions volontaires

Conformément à l'article 211-2 du règlement ANC n°2018-06, les contributions volontaires en nature sont valorisées et comptabilisées dans des comptes de classe 8. En effet les conditions posées par cet article sont réunies, à savoir :

- La nature et l'importance des contributions volontaires en nature sont des éléments essentiels à la compréhension de l'activité de l'association ASSOCIATION CIEL.

- L'association ASSOCIATION CIEL est en mesure de recenser et de valoriser les contributions volontaires en nature.

L'association bénéficie du travail bénévole de son conseil d'administration valorisé au smic horaire de 11,88€ au 31.12.2025.

ETAT DES IMMOBILISATIONS

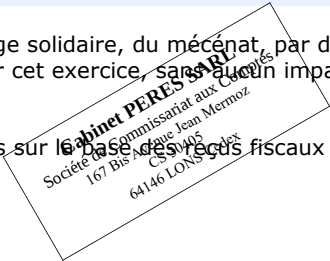
CIEL - ASSOCIATION CIEL

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

En lien avec l'activité de garage solidaire, du mécénat, par don de véhicules et de matériel, a été comptabilisé pour un montant total de 29 800 € sur cet exercice, sans avoir d'impact sur le résultat. Ces véhicules ont été amortis en totalité sur l'exercice 2025.

Les véhicules ont été valorisés sur la base des reçus fiscaux émis par l'association CIEL pour un montant total de 29 800€.



	V. brute des immobs début d' exercice	Augmentation	
		suite à rééval.	acquisition
Immobilisations incorporelles			
Autres immobilisations incorporelles	3 179.79		
TOTAL	3 179.79		
Immobilisations corporelles			
Terrains	39 179.97		
Constructions sur sol d'autrui	52 012.17		
Installations techniques, matériel et outillages industriels	98 060.54		8 118.90
Installations générales, agencements et aménagements divers	9 340.30		
Matériel de transport	256 737.84		29 800.00
Matériel de bureau, informatique & mobilier	14 658.26		
TOTAL	469 989.08		37 918.90
Immobilisations financières			
Autres participations	20.00		30 000.00
Prêts et autres immobilisations financières	3 548.00		
TOTAL	3 568.00		30 000.00
TOTAL GENERAL	476 736.87		67 918.90

ETAT DES IMMOBILISATIONS

CIEL - ASSOCIATION CIEL

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Diminution		Valeur brute des immobs fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
	par virt poste	par cession		
Immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles			3 179.79	
TOTAL			3 179.79	
Immobilisations corporelles				
Terrains			39 179.97	
Constructions sur sol d'autrui			52 012.17	
Inst. techniques, matériel et outillages indust.		7 231.80	98 947.64	
Inst. générales, agencements et aménag. divers			9 340.30	
Matériel de transport		7 990.00	278 547.84	
Matériel de bureau, informatique & mobilier			14 658.26	
TOTAL		15 221.80	492 686.18	
Immobilisations financières				
Autres participations			30 020.00	
Prêts et autres immobilisations financières			3 548.00	
TOTAL			33 568.00	
TOTAL GENERAL		15 221.80	529 433.97	

Cabinet PERES SARL
Société de Commissariat aux Comptes
167 Bis Avenue Jean Mermoz
64146 LONS Cedex

ETAT DES AMORTISSEMENTS

CIEL - ASSOCIATION CIEL

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

	Durée util. taux d'amort. pourcentage	Mode d'amort.	Amort. cumulés début exercice	Dotation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Amort. cumulés fin exercice
Immobilisations incorporelles						
Autres immobs incorporelles			3 179.79			3 179.79
TOTAL			3 179.79			3 179.79
Immobilisations corporelles						
Constructions sur sol d'autrui			20 019.46	3 357.59		23 377.05
Inst. tech., mat. et out. industriels			75 266.67	12 258.66	7 231.80	80 293.53
Inst. générales, agencts divers			5 750.53	990.76		6 741.29
Matériel de transport			230 830.94	44 122.09	7 990.00	266 963.03
Matériel de bureau, informatique			13 163.06	806.70		13 969.76
TOTAL			345 030.66	61 535.80	15 221.80	391 344.66
TOTAL GENERAL			348 210.45	61 535.80	15 221.80	394 524.45

Cabinet PERRICHAT
Société de Commissariat aux Comptes
167 Bis Avenue Jean Mermoz
CS 30405
64146 LONS Cedex

ETAT DES CRÉANCES

CIEL - ASSOCIATION CIEL

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

L'essentiel des Débiteurs Divers représente les subventions à recevoir pour un montant global de 39.096,80€

Cabinet PERES SARL
Société de Commissariat aux Comptes
167 Bis Avenue Jean Mermoz
CS 30405
64146 LONS Cedex

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Autres immobilisations financières	3 548.00		3 548.00
Actif circulant			
Clients douteux ou litigieux	1 173.60	1 173.60	
Autres créances clients	55 194.86	55 194.86	
Divers	69 316.40	69 316.40	
Débiteurs divers	39 879.20	39 879.20	
Charges constatées d'avance	957.91	957.91	
TOTAL	170 069.97	166 521.97	3 548.00

COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF

CIEL - ASSOCIATION CIEL

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

	Montant
Exploitation	957.91
TOTAL	957.91

Cabinet PERES SARL
Société de Commissariat aux Comptes
167 Bis Avenue Jean Mermoz
64146 LONS Cedex

PRODUITS À RECEVOIR

	Montant
Créances clients et comptes rattachés	1 868.00
Autres créances	109 195.60
Disponibilités	3 006.43
TOTAL	114 070.03

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

CIEL - ASSOCIATION CIEL

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Solde à l'ouverture de l'exercice	Affectation	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres statutaires	15 000.00				15 000.00
Report à nouveau	399 996.23		17 752.32		417 748.55
Excédent ou déficit de l'exercice	17 752.32		-10 893.23	17 752.32	-10 893.23
Subventions d'investissement	64 738.11			24 641.68	40 096.43
TOTAL	497 486.66		6 859,09	42 394,00	461 951.75

Cabinet PERES SARL
Société de Commissariat aux Comptes
167 Bis Avenue Jean Mermoz
CS 30405
64146 LONS Cedex

SUIVI DES FONDS DÉDIÉS

CIEL - ASSOCIATION CIEL

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DE SUIVI DES SUBVENTIONS D'EXPLOITATION

La subvention FDI aide au démarrage est fléchée sur le démarrage du garage de la Poste

Cabinet PERES & ASSOCIÉS
Société de Commissariat aux Comptes
167 Bis Avenue Jean Mermoz
CS 30405
44146 LONS Cedex

	À l'ouverture de l'exercice montant global	Report	Utilisation		Transfert	À la clôture de l'exercice	
			montant global	dont remboursement		montant global	dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
FIPD aide au démarrage	11 600.00					11 600.00	
TOTAL	11 600.00					11 600.00	

ETAT DES PROVISIONS

CIEL - ASSOCIATION CIEL

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Provisions pour risques et charges

Une provision pour risque à hauteur de 10% de l'attribution accordée, d'un montant de 3.250,80€, a été constituée en prévision d'indus sur le financement FSE DAD.
Une provision pour risque sur le solde à recevoir de l'UNADEV 2023 à hauteur 9 876,81, a été constituée en prévision d'indus sur le financement.
Une provision pour risque sur le solde à recevoir de l'UNADEV 2024 à hauteur 2 250,00, a été constituée en prévision d'indus sur le financement.

La dotation 2025 à la provision d'indemnité de départ à la retraite s'élève à 924€

Les provision sur créances douteuses au 31.12.2025 s'élèvent à 1.173,60€ et sont provisionnées à hauteur de 1.173,60€ .

Cabinet PEREZ SARL
Société de Commissariat aux Comptes
16, rue de l'Avance Jean Monnet
30405
64140 Lezignan-Corbières Cedex

ETAT DES PROVISIONS

CIEL - ASSOCIATION CIEL

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Montant au début de l'exercice	Augmentation dotation de l'exercice	Diminution reprise de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour pensions et obligations similaires	9 998.00	924.00		10 922.00
Autres provisions pour risques et charges	11 671.17	15 377.61	3 175.00	23 873.78
TOTAL	21 669.17	16 301.61	3 175.00	34 795.78
TOTAL GÉNÉRAL	21 669.17	16 301.61	3 175.00	34 795.78
Dont provisions pour pertes à terminaison		16 301.61	3 175.00	13 126.61

Cabinet PERES ARL
Société de Commissariat aux Comptes
167 Bis Avenue Jean Mermoz
CS 30405
64146 LONS Cedex

ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

CIEL - ASSOCIATION CIEL

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	32 014.66	32 014.66		
Personnel et comptes rattachés	27 444.09	27 444.09		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	41 859.76	41 859.76		
Impôts sur les bénéfices	219.00	219.00		
Autres dettes	21 450.14	21 450.14		
Produits constatés d'avance	3 466.12	3 466.12		
TOTAL	126 453.77	126 453.77		

Cabinet PIERRES SARL
Société de Commissariat aux Comptes
167 Bis Avenue Jean Mermoz
CS 30405
64146 LONS Cedex

COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF

CIEL - ASSOCIATION CIEL

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Les produits constatés d'avance sont constitués :

- * de facturations faite par avance pour un montant de 800,12€
- * de Subventions à cheval sur deux exercices à hauteur de 2 666,00€



	Montant
Exploitation	3 466.12
TOTAL	3 466.12

CHARGES À PAYER

	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	20 476.59
Dettes fiscales et sociales	41 157.74
Autres dettes	21 450.14
TOTAL	83 084.47

CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS

CIEL - ASSOCIATION CIEL

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABEAU DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

	Solde à l'ouverture de l'exercice	Variation de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
		Augmentation	Diminution	
Montant nominal				
Affectées à des biens non renouvelables				
subvention investissement garage 2017	30 000.00			30 000.00
subvention FAPE terrain 2018	10 000.00			10 000.00
subvention macif terrain et div 2018	17 500.00			17 500.00
subvention caisse epargne 2018	10 000.00			10 000.00
SUBV FONDAT° CARITAS AMENAGEMENT TERRAIN	10 000.00			10 000.00
subv démarrage	13 855.00			13 855.00
Affectées à des biens renouvelables				
subventions d'investissements region 2018	25 959.70			25 959.70
subvention 2021 Région	37 820.87			37 820.87
FDI Dirrecte 2021	56 401.00			56 401.00
bonus eco AMI electriques etat	2 700.00			2 700.00
UNADEV 2021 invest	11 000.00			11 000.00
UNADES 2023	16 752.00			16 752.00
TOTAL	241 988.57			241 988.57
Quotes-parts virées au résultat				
Affectées à des biens non renouvelables				
subvention investissement garage 2017	21 000.00	3 000.00		24 000.00
subvention FAPE terrain 2018	7 000.00	1 000.00		8 000.00
subvention macif terrain et div 2018	10 000.00	2 500.00		12 500.00
subvention caisse epargne 2018	7 000.00	1 000.00		8 000.00
SUBV FONDAT° CARITAS AMENAGEMENT TERRAIN	5 000.00	1 000.00		6 000.00
subv démarrage	13 501.00			13 501.00
Affectées à des biens renouvelables				
subventions d'investissements region 2018	22 044.81	1 205.78		23 250.59
subvention 2021 Région	33 113.04	3 884.13		36 997.17
FDI Dirrecte 2021	49 065.37	6 161.37		55 226.74
bonus eco AMI electriques etat	1 051.89	540.00		1 591.89
UNADEV 2021 invest	1 947.94	1 000.00		2 947.94
UNADES 2023	6 526.41	3 350.40		9 876.81
TOTAL	177 250.46	24 641.68		201 892.14

TABEAU DE RÉPARTITION PAR AUTORITÉS ADMINISTRATIVES

	Union européenne	État	Collectivité territoriale	CAF	Autre	Total
Subventions d'exploitation	32 508.00	478 398.35	47 426.40			558 332.75
TOTAL	32 508.00	478 398.35	47 426.40			558 332.75

ENGAGEMENTS

CIEL - ASSOCIATION CIEL

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 10 470.00 Euros.

Cet engagement n'a pas été comptabilisé.

Les différents paramètres pour calculer cette indemnité sont les suivants :

Taux de charge	41.00
Taux d'actualisation	3.96
Table de mortalité	INSEE 2019-2021
Départ volontaire à	64 ans
Rétrospective Prorata Temporis	
Turn over très faible	

CABINET CHERES SARL
Société de Commissariat aux Comptes
167 Bis Avenue Jean Jaurès
CS 30405
64146 LONS Cedex

HONORAIRES COMMISSAIRES AUX COMPTES

CIEL - ASSOCIATION CIEL

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

PLF EXPERT
167 B AVENUE JEAN MERMOZ
64140 LONS

MONTANT DES HONORAIRES VERSES AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires du commissaire aux comptes payés en 2025 s'élèvent à 2 760€.



LES EFFECTIFS

CIEL - ASSOCIATION CIEL

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

EFFECTIFS MOYENS

	31/12/2025	31/12/2024
Ingénieurs et cadres	1.09	1.16
Employés et techniciens	6.76	6.50
PERSONNEL EN INSERTION	17.47	16.78
PERSONNEL SALARIÉ	25.32	24.44

Cabinet PERES SARL
Société de Commissariat aux Comptes
167 Bis Avenue Jean Mermoz
64146 LONS Cedex